

Pour tous les membres

- a. Promouvoir la générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, la solidarité, la disponibilité au bénévolat (aux compétitions ou aux activités internes), et l'humilité même, comme qualités aussi vertueuses que la volonté de progresser dans l'athlétisme et gagner les compétitions.
- b. Respecter les autres membres du RIAAC (entraîneurs, athlètes et leurs parents, membres du Conseil d'Administration, etc.) et s'interdire toute forme de discrimination sur base du sexe, de la race, de la nationalité ou de l'origine, de l'orientation sexuelle, de l'origine sociale, de l'opinion politique, du handicap ou de la religion.
- c. Respecter et soutenir les personnes bénévoles qui consacrent leur temps libre pour le RIAAC.
- d. Éviter l'animosité et les agressions dans ses actes, ses paroles ou ses écrits (e-mail, Facebook, blog).

Pour tous les Athlètes et les Entraîneurs

- a. Pratiquer et faire pratiquer l'athlétisme pour découvrir ce sport, pour se perfectionner et pour participer aux compétitions organisées par le RIAAC et/ou d'autres clubs.
- b. Faire des efforts dans la mesure de ses propres capacités, en participant régulièrement et honnêtement au travail collectif, pour la progression personnelle plus que pour la victoire en elle-même.
- c. Respecter les règlements, ne cherchant à les enfreindre. Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par la tricherie, ne pas user d'artifices pour obtenir un succès
- d. Rester digne dans la victoire comme dans la défaite, en acceptant la victoire avec modestie, ne pas chercher à ridiculiser l'adversaire.
- e. Au cours des compétitions, respecter les autres (coéquipiers, concurrents, entraîneurs, accompagnateurs, officiels), et véhiculer une image positive du RIAAC en tout temps.
- f. Respecter les locaux, le matériel et les équipements mis à disposition au cours des entraînements et des compétitions, ainsi que les horaires des entraînements et des compétitions.
- g. Favoriser une ambiance dynamique et l'esprit d'équipe lors des entraînements et des compétitions, en encourageant et félicitant les coéquipiers, utilisant un langage correct et approprié en toute circonstance.
- h. Écouter la personne qui parle (entraîneur, officiel, autre athlète ou membre du Conseil d'Administration), et respecter les consignes officielles.

- i. Prévenir le RIAAC de toute absence prolongée. Après une absence non fondée de plus de quatre semaines, et pour toute autre raison disciplinaire ou administrative, accepter l'éventuelle décision d'exclusion prise par le Conseil d'Administration.
- j. Notifier ses activités d'athlète à son médecin. Notifier au RIAAC l'éventuelle prise de médicaments qui peuvent affecter les activités aux entraînements et aux compétitions, si nécessaire avec la relative ordonnances et autorisation médicale.
- k. Ne pas participer aux compétitions et aux entraînements en ayant bu de l'alcool ou pris des substances illicites, ou toute autre substance qui pourrait mettre en danger la vie des autres ou propre vie.
- l. Transmettre toujours à temps les informations provenant du RIAAC aux parents (pour les entraîneurs et les athlètes mineurs).

Pour tous les Parents (ou proches), en particulier pour les athlètes mineurs

- a. Soutenir votre enfant dans ses efforts et ses aspirations, en le félicitant pour ses efforts fournis et l'encourageant vers la participation aux activités du RIAAC, sans imposer de résultat ou la victoire.
- b. Equilibrer la pratique de l'athlétisme avec les études et les autres activités de l'enfant, en parlant avec lui de ses espoirs et de ses déceptions et, en cas d'indisponibilité pour l'athlétisme lors d'un moment important pour l'enfant, en lui expliquant le pourquoi de celle-ci.
- c. Participer à la vie du club en se proposant comme bénévole ou pour le covoiturage, en assistant aux compétitions pour encourager les efforts de son enfant mais également ceux des autres athlètes du RIAAC et des autres clubs.
- d. Entretenir les meilleurs contacts possibles avec l'entraîneur et le Conseil d'Administration, sans interférer dans leurs activités. Si vous souhaitez des explications auprès de l'entraîneur ou le Conseil d'Administration, une discussion privée pour toute explication sur votre point de vue est encouragée ; restant poli et en respectant l'autre dont la différence des rôles entre parents et entraîneurs.
- e. Informer préalablement le RIAAC de toute requête liée à blessures, maladies, traitement médical, ou handicap temporaire, pouvant empêcher le déroulement normal d'un programme d'entraînement ou la participation à des compétitions et autres activités du RIAAC, ainsi que de la non-autorisation à utiliser des images de l'enfant prises lors des entraînements ou des compétitions où il est susceptible d'être photographié ou filmé dans ses activités.